



ASSURANCE PERTE D'EMPLOI DU DIRIGEANT

Chef d'entreprise, anticipez les risques pour mieux les maîtriser

Avec la GSC*, sécurisez votre niveau de vie, votre parcours professionnel et préservez vos proches.

En cas de perte totale et involontaire d'emploi :

- percevez un revenu de remplacement,
- bénéficiez d'une assistance retour à l'emploi.

L'OFFRE GSC*

- Choix du montant et de la durée de l'indemnisation.
- Une assistance retour à l'emploi.
- Une offre dédiée aux créateurs.

EXCLUSIVITÉ GSC* :

- Possibilité de rachat des points retraite Agirc-Arrco pour les mandataires sociaux.



LE + GAN ASSURANCES

L'offre GSC* vous permet de choisir le montant, ainsi que la durée d'indemnisation, et de les faire évoluer afin de s'adapter toujours parfaitement à vos besoins et à votre budget.

* La GSC, Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise, a été créée en 1979 par les organisations patronales : Medef, CPME et U2P



L'offre GSC

Une offre adaptée à votre profil

Vos besoins	Nos solutions	Mandataires sociaux	Travailleurs non salariés	Créateurs d'entreprise
Maintenir votre niveau de vie et protéger vos proches	Indemnités mensuelles suite à perte d'emploi involontaire	Indemnité de 16 000€ à 250 000€ par an, selon votre besoin. Limitée à 80 % du revenu net fiscal N-1, hors dividendes Durée de l'indemnisation : 9, 12 ou 18 mois, selon votre choix		Indemnisation forfaitaire de 6 000 €. Cotisation : 35 € par mois**
Rester confiant et être accompagné dans les premières démarches à effectuer	Assistance emploi, personnalisée selon vos besoins	✓	✓	✓
Acquérir et financer vos points retraite AGIRC-ARRCO	Remboursement des sommes versées à vos caisses de retraite pour l'achat de vos points retraite*	✓	✗	✓ Mandataires sociaux

* Remboursement selon vos conditions contractuelles. ** Tarif 2025

Une offre complète et sécurisante

Les risques couverts

Tous les cas de perte totale et involontaire d'emploi suite à :

- Révocation ou non renouvellement du mandat,
- Liquidation judiciaire ou plan de continuation avec éviction du dirigeant,
- Liquidation ou cession amiable ou réorganisation, sous contrainte économique.

Une offre sécurisante

Avec la GSC, vous bénéficiez de l'expérience et de la sécurité d'une structure créée et reconnue par les dirigeants d'entreprise depuis plus de 40 ans.



GSC

L'assurance
perte d'emploi
des dirigeants
et des entrepreneurs

**Votre Agent général
Gan Assurances est
à votre disposition.**

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter aux contrats.



Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 APE : 6512Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Entreprise régie par le Code des assurances - Photo : www.shutterstock.com ©Moon Safari
Maquette : www.popcom.me.



Association GSC - 77, Bd. du Montparnasse - 75006 Paris - Tél : 01 45 72 63 10 - www.gsc.asso.fr - contact@gsc.asso.fr - n° Orias : 12068162 - www.orias.fr - Mandataire non exclusif soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Services GSC - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - Tél : 01 70 96 75 00 - gscaffiliations@gan.fr

